

Cholet, le 06 janvier 2026

Objet : Délégation de signature

Décision N° 2026-006

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 juin 2023, portant nomination de Monsieur Christophe ROBERT en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Cholet à compter du 1er août 2023 ;

Vu le recrutement de Madame Hélène THOMAS, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Relations avec les Usagers, de la Stratégie, des Affaires Générales et de la Communication à compter du 01^{er} janvier 2012,
Vu la décision n° 09-119-1 du 28 février 2009 portant nomination de Monsieur Vincent DEBURCK en qualité d'Ingénieur Hospitalier,

Vu l'arrêté du Centre National de gestion en date du 26 août 2016, portant nomination de Monsieur Eric MOREAU, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de CHOLET,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 7 mai 2020, portant nomination de Monsieur Aurélien MAUGARS, directeur adjoint au Centre Hospitalier de CHOLET,

Vu la décision n°09-119-1 du 28 Février 2009 portant nomination de Monsieur Florian BETIL en qualité d'Ingénieur Hospitalier, et depuis le 1er juin 2024, Directeur adjoint, chargé de la direction du système d'information hospitalier,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 août 2025, portant nomination de Monsieur Thibaut BROSSARD, directeur adjoint au Centre Hospitalier de CHOLET,

Vu la décision n°2025-53 du 09 juillet 2025, portant sur la réorganisation des missions au sein de la DUPAG devenue DTMP au 4 août 2025,

Vu l'arrivée de Madame Claire DELALLEAU au poste d'attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier de Cholet en novembre 2025,

DECIDE :

Article 1er : De façon permanente, Madame Hélène THOMAS, Directrice Adjointe chargée de la Direction de la Transformation et de la Modernisation des Pôles (DTMP), est habilitée à signer, dans le cadre de ses missions définies et de son champ de compétences :

- L'ensemble des actes de gestion courante,
- Les courriers, actes, décisions, procès-verbaux, notes de service ou d'information nécessaires au fonctionnement de la direction dont elle a la charge,
- Les documents en lien avec les appels à projets et demandes d'autorisation d'activité et de renouvellement d'activité

Article 2 : Madame Hélène THOMAS a délégation permanente pour assurer l'encadrement des personnels de la DTMP.

Article 3 : Madame Hélène THOMAS a délégation permanente pour signer les documents relatifs à la Communication.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène THOMAS, Madame Claire DELALLEAU est habilitée à signer l'ensemble des courriers, documents, actes, contrats sus visés à l'article 1 et 3.

Article 5 : La présente déclaration annule et remplace la précédente décision n° 2025-54 du 18 aout 2025 et prend effet à compter du 06 janvier 2026.

Le Directeur

Christophe ROBERT,

Spécimen de signature
De Madame Hélène THOMAS



Spécimen de signature
De Madame Claire DELALLEAU

